



ANZAT LE LUGUET

BULLETIN MUNICIPAL N° 18

OCTOBRE 2015

Compte rendu du conseil municipal (CM)

Du 06 Septembre 2015

➤ **Ramassage scolaire**

Comme décidé lors de la séance du 31 août 2014 et redit lors de la séance du 1er février 2015, le conseil municipal réitère sa décision de rembourser le prix des transports scolaires aux payeurs: que ce soit pour l'année 2014-2015 comme pour l'année 2015-2016 et les suivantes, que ce soit pour aller à Ardes ou à Saint Germain Lembron. Il demande que le remboursement soit effectué au fur et à mesure que les parents paient sans attendre les retardataires.

➤ **Dossier accessibilité**

Après avoir étudié le dossier d'accessibilité monté par le stagiaire de la communauté de communes d'Ardes Communauté, Monsieur Paulin Bertin, le conseil municipal valide ce dossier. Un diagnostic d'accessibilité a été réalisé pour les ERP et IOP de la commune d'Anzat le Luguet. La durée d'exécution des travaux étant fixée à trois ans, monsieur le Maire présente l'estimation financière prévisionnelle allouée à l'ensemble des travaux concernant les bâtiments ou installations ouverts au public sur 3 années.

➤ **Transformateur à Reyrolles**

Il existe un projet présenté par le SIEG depuis plusieurs années pour remplacer la tour-transformateur de Reyrolles par un transformateur moderne plus petit et enlever 3 poteaux. Pour réaliser ce projet, le SIEG souhaite déplacer le nouveau transformateur ailleurs. Le maire après s'être rendu sur place et en avoir parlé avec les habitants de Reyrolles directement concernés propose un emplacement discret et pratique. Le conseil municipal valide le choix de cet emplacement.

➤ **Choix du locataire des locaux du bar-restaurant**

Après avoir reçu deux candidats à la reprise des locaux du bar-restaurant, le conseil municipal décide de les attribuer à Mr et Mme PARIENTE (qui sont installés à Massiac depuis 1 an environ) et ont un projet de bar-restaurant avec chambres d'hôtes au-dessus du restaurant. Ils s'occuperont aussi de tout ce qui est épicerie produits frais. Les locaux ouvriront au public le 1er mai 2016. Le temps de vacance des locaux, (1er Octobre 2015 au 30 Avril 2016) va être consacré à la remise en état des locaux des 1ers et 2èmes étages.

➤ **Site internet**

Le maire informe le conseil municipal que la commune bénéficie déjà d'un site internet fourni par le Conseil Départemental. Il s'avère que ce site a besoin d'être mis à jour et ce rapidement afin de préparer la saison hivernale. Après avoir demandé à Chevinside Publication de présenter un devis soit pour la réalisation d'un site indépendant et unique en son genre pour un montant de 700€ HT, soit pour la réalisation d'un site à partir d'un canevas existant pour un montant de 120€ HT, le conseil municipal choisi la deuxième option pour un montant de 120€ HT.

➤ **Station-service**

La station appartient à la communauté de communes, c'est donc elle qui va financer le passage en automatique. Pour le moment c'est la société Madiq qui gère la station. De façon à faire des économies, et avec l'accord du président de la Communauté de Communes, le maire et le conseiller Sébastien Pallut ont demandé à une société concurrente de proposer un devis pour le passage en automatique et de l'adresser à la commune pour info et à la communauté de communes pour décision. En attendant la station-service sera ouverte le lundi et le vendredi de 10h à 12h.

➤ **Boulangerie**

Le maire informe le conseil que plusieurs personnes ont appelé pour reprendre la boulangerie et l'épicerie sèche. A ce jour, plusieurs visites sont prévues.

➤ **Dépôt de pains au restaurant**

Les lundis et vendredis de 10 à 12 Vous pouvez passer commande le mercredi et le samedi avant 12 h au **04 73 71 65 47** (message répondeur en laissant votre nom, prénom, nombre de baguettes (0,85 €), pains (1,30 €), pains au chocolat, croissants.)

Des légumes et de l'épicerie vous seront proposés prochainement.

CE QUI S'EST PASSE

Dimanche 20 Septembre :

Journées du patrimoine

Une trentaine de personnes s'étaient déplacés pour visiter la chapelle du Luguët et les ruines du château du Luguët sous l'intéressante conduite de JM.Pons.



LE LUGUËT

Comme tous les Celtes, les Arvernes adoraient les divinités du ciel et de la terre. Ainsi, les noms de nombreux villages rappellent encore le souvenir du dieu célébré et l'emplacement du sanctuaire qui lui était consacré : *Vintius* – dieu de la guerre, *Borbo* – dieu des Sources, *Lug* – dieu des Forêts.

Ancien site castral, le village du Luguët possède une configuration caractéristique des sites du haut Moyen-Age. Le « plot de l'église » (bughe aux chèvres) où se trouve les ruines de la chapelle primitive, juxte directement la butte rocheuse qui a porté le château. Deux cent mètres en contrebas, se trouve la chapelle actuelle dédiée à la Vierge de la Nativité (fêtée le 8 septembre). Succursale de l'église paroissiale d'Anzat, elle est composée d'une nef longue de trois travées. A l'extérieur, ses murs sont régulièrement scandés de contreforts. L'ensemble a été repris à la période moderne (porte avec millésime gravé : 1674), puis reconstruit en 1819.

En revanche, la façade remploie deux chapiteaux romans, de part et d'autre de la porte, qui appartenaient vraisemblablement à la chapelle primitive. Le chapiteau de gauche, altéré par les intempéries, conserve une partie de son décor, structuré par deux tiges grasses, celui-ci consiste en des méandres formant des fleurs, des ensembles concentriques et des feuilles. Le chapiteau de droite possède la même structure sphérique. Il représente deux gros volatiles dont les corps sont couverts de sortes d'écailles qui suggèrent les plumes. Les pattes larges et courtes possèdent des serres. Au niveau des têtes, seuls les becs sont discernables.

A l'intérieur, le visiteur est surpris par le berceau (voûte) recouvert de bois telle une coque de navire renversé. Le mobilier, plus ou moins ancien, est constitué pour partie de statues de « vierge à l'enfant » ainsi que de représentations de Saint Jean Baptiste (fêté le 24 juin) : réminiscence du temple hospitalier de Plaine-Combe (La Fournay), annexe de la commanderie Sainte Anne de Saint Germain Lembron. A noter également la présence d'un magnifique retable en bois polychrome qui rappelle l'importance du culte de la « Déesse-Mère » égyptienne Isis, dans nos montagnes. Souvent sculptée sur les vieilles pierres des églises locales sous les traits d'une femme allaitant des monstres, dragons, serpents, crapauds... ; elle représente la nature féconde (grâce au soleil) nourrissant les êtres les plus repoussants. Entre Osiris (son époux), symbole de la puissance et de l'éblouissante clarté, et Horus (son fils), symbole de la justice et de la charité, Isis est l'image de la beauté et de la pureté dans laquelle les apôtres virent une préfiguration de la « Vierge, Mère de Dieu ».

C'est ainsi que la vénération mariale se substitua au culte d'Isis. Sans vouloir admettre un transfert direct des cultes païens aux dévotions relevant de la Révélation Chrétienne, force est de constater que pendant des millénaires nos ancêtres ont vécu en pleine mythologie, comme en Grèce ou à Rome.

DIVERS

Maison de Pays d'Ardes Communauté

68, Grande Rue Tél. : 04 73 71 86 96 Horaires d'ouvertures : Du lundi au samedi : 10h – 12h et 15h – 18h Fermé les dimanches, jours fériés et jeudis matins.

Carburant

Vente de carte carburant prépayées aux usagers ne disposant pas de carte bancaire.

Bus des Montagnes

Inscription le vendredi avant 12h, pour venir au marché à Ardes les lundis. Inscription le mardi avant 12h pour se rendre à Issoire, Clermont Fd (1er et 3ème mercredis de chaque mois). 2 € l'aller et 2 € le retour.

Carte nationale d'identité (CNI) :

Rappel des règles concernant la prolongation de validité de 5 ans

Depuis le 1er janvier 2014, les CNI délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prolongées automatiquement de 5 ans sans que la date de validité indiquée sur la carte ne soit modifiée. La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans. Si vous avez perdu votre carte nationale d'identité, il convient de faire une déclaration de perte. La déclaration peut se faire en même temps que le dépôt du dossier en mairie si vous demandez une nouvelle carte d'identité immédiatement.

Le secrétariat de mairie et l'agence postale.

Madame Marques Fabienne assure l'intérim de l'agence postale et du secrétariat de mairie : les lundis, mardis, jeudis, de 9 h à 12 h

OCTOBRE 2015

Samedi 3 octobre: festival « Les Automnales. » Concert à la salle polyvalente à 20 h 30 : **LA CAMERA DELLE LACRIME** avec Bruno Bonhoure.

Samedi 10 octobre : Les chasseurs d'Anzat organisent le repas des propriétaires terriens et invitent tous les gens de la commune. Tel : **04 73 71 73 47 // 04 73 71 74 14**

Samedi 17 octobre : conférence débat : le tumulte Gaulois(Vercingétorix).Rendez-vous à 20 h 30 à la salle polyvalente d'Anzat.

Samedi 24 octobre repas du 3ème âge à la salle polyvalente.

NOVEMBRE 2015

Samedi 21 novembre : ouverture de la zone nordique de Parrot en fonction de la météo : piste de ski de fond, raquettes, chien de traîneau, espace speed riding.

Dimanche 22 novembre: Trail « Foulée Anzatoise » sur la commune. Voir le site : <http://www.asdall-cezallier.club/>